Conditions générales d'utilisation des titres de transport de remontées mécaniques exploitées par MDO PYRÉNÉES – Monts d'Olmes

Valables du 01/09/2026 au 31/05/2027

MDO PYRÉNÉES

Station des Monts d'Olmes – 09300 – Montferrier

05 61 03 89 06

contact@montsdolmes.com

www.montsdolmes.ski

-

Capital social : 40 000 €

Siret : 879 307 718 000 20

APE : 4939C

Numéro ORIAS : 21001048

GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommés les forfaits) commercialisés par MDO PYRÉNÉES et donnant accès au domaine skiable et au réseau de remontées mécaniques de la station des Monts d'Olmes.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur du secteur concerné, pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation totale de l'intégralité des conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits énoncées ci-après, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Les tarifs des forfaits sont affichés aux abords des caisses, ils sont également consultables sur le site internet de la station : www.montsdolmes.ski

Il appartient à l'usager de s'informer sur les différentes conditions tarifaires existantes avant tout achat. Le personnel de la billetterie ne pourra être tenu pour responsable du choix du client après l'achat du forfait.

1. LES DIFFÉRENTS SUPPORTS DE FORFAIT

Les titres de transport sont délivrés sur les supports suivants :

- **Keyticket** : les titres de transport (hors forfaits saison) sont délivrés sur un support magnétique Keyticket, le coût de ce support est fixé à 1,00 € TTC.
  Ce montant correspond à l'achat du support et ne constitue pas une consigne : le support n'est ni repris ni remboursé, même en cas de non-utilisation ou de perte. Le support Keyticket est réutilisable pour de futurs achats de forfaits, sous réserve d'être en bon état et compatible avec le système en vigueur. Dans ce cas, aucun frais supplémentaire ne sera appliqué.

- **Keycard** : délivrés avec une consigne obligatoire de 3€ TTC, qui pourra être restituée, à expiration du forfait chargé dessus, à n'importe quel guichet de la station, contre remise de la keycard non endommagée. Délivrés pour les forfaits saisons.

Pour ces deux supports, l'usager peut décider de le conserver et de le recharger sur internet, grâce au numéro unique à 23 chiffres inscrit dessus.

Ces supports doivent être maniés avec précaution, les informations de validité étant enregistrées dessus. Si ceux-ci sont endommagés, percés ou cassés, des frais de remplacement de 10,00 € par support pourront être réclamés.

2. PHOTOGRAPHIE

Une photo sera demandée et sera prise au guichet pour les forfaits saison.

3. VALIDITÉ DES TITRES

Tout forfait (selon sa catégorie) donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur le réseau de remontées mécaniques, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. Les titres de transport dits « non datés » sont valables uniquement jusqu'à la fin de la saison d'achat, **soit jusqu'au 21 mars 2027**. **Les forfaits non utilisés à cette date ne pourront en aucun cas être remboursés ou reportés. Leur validité ne pourra pas être prolongée sur la saison suivante.**

L'usager doit être porteur de son forfait durant tout le temps qu'il reste sur le réseau de remontées mécaniques et de pistes de la station.

Pour les usagers porteurs de forfaits de 2 à 5 jours non consécutifs, le forfait doit avoir été validé, et donc avoir été débité de la journée d'utilisation, pour circuler, le dit jour, sur le réseau de remontées mécaniques. Tous les forfaits sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles.

a) Le forfait de 2 à 5 jours non consécutifs

Ce sont des forfaits à **journées non consécutives utilisables librement par son détenteur durant la saison d'achat uniquement.**

Au **premier passage quotidien** aux bornes de contrôle, **une journée entière est débitée** du crédit de journées chargées, et le forfait est activé pour la journée. Quelle que soit l'heure d'activation ou le temps passé sur le domaine, le débit est automatiquement d'une journée et ne pourra en aucun cas être réduit, ou générer un quelconque dédommagement.

b) Le forfait demi-journée, journée et séjour (de 2 à 7 jours)

Ces forfaits sont disponibles tout au long de la saison.

Les journées de ski sur ces forfaits sont datées et consécutives : valable du jour d'achat et pour la durée souhaitée (d'une 1/2 journée à 7 jours). **Les jours non skiés ne pourront être, ni remboursés, ni reportés.**

Sur la vente en ligne, les forfaits journée et demi-journée sont non datés et valables uniquement pendant la saison d'achat.

c) Le forfait saison 1 station

Les forfaits saison (à l'exclusion des forfaits saison privilège) vendus durant la saison, ou en amont pendant la période promo, sont valables tous les jours durant la saison d'hiver sur le réseau de remontées mécaniques de la station.

d) Le forfait saison 4 stations

Le forfait saison multistation (à l'exclusion des forfaits saison offerts ou à tarifs préférentiels) vendus durant la saison, ou en amont pendant la période promo, sont valables tous les jours durant la saison d'hiver*, selon les périodes et conditions d'ouverture propres à chacune des stations, sur les 8 stations du réseau : Ax 3 Domaines, Ascou Pailhères, Beille, Chioula, Goulier, Guzet, Mijanès, Monts d'Olmes.

e) Le forfait saison privilège

Le forfait saison privilège est valable sur le réseau de remontées mécaniques de la station durant la saison d'hiver, **exception faite de tous les samedis, dimanches et périodes de vacances scolaires françaises toutes zones confondues**.

f) Le forfait débutant

Les forfaits débutants sont proposés avec un accès limité aux remontées mécaniques Baby, Pradeille. Une formule avec uniquement le téléski Baby est également disponible.

g) Le forfait 5 ou 6 jours écoles de ski

Un forfait à tarif spécifique est proposé aux juniors (5-17 ans) ayant des cours de ski collectifs avec l'École du Ski Français (ESF) selon les catégories suivantes :

- **Cours ESF : Garolou, Ourson, Flocon, Goomie Rider et Rookie Rider.**

Les journées de ski sur ces forfaits sont datées, consécutives et nominatives. **Les jours non skiés ne pourront être, ni remboursés, ni reportés.**
MDO PYRÉNÉES ne pourra être tenue responsable des conditions d'utilisation du forfait sur le domaine et ne pourra, à ce titre, être tenue de proposer au client un dédommagement ou un remboursement.

**dates d'ouverture et de fermeture des remontées mécaniques et du domaine skiable sont données en début de chaque saison à titre indicatif, sous réserve des conditions d'enneigement, météorologiques, sanitaires et conjoncturelles.*

4. TARIFS / RÉDUCTIONS / GRATUITÉ

Les tarifs publics des forfaits, dont les prix sont indiqués en Euros TTC, sont affichés à chaque point de vente de la station sur des panneaux prévus à cet effet, situés à proximité immédiate des caisses, et sont également disponibles sur le site internet.

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles en point de vente, et sur présentation au moment de l'achat de pièces justifiant l'avantage tarifaire. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat, même sur présentation des justificatifs.
La détermination de l'âge du client à prendre en compte sera celui au jour de début de validité du forfait à délivrer.

5. MODALITÉS DE VENTE

a) Aux guichets d'une station

L’ensemble des titres de la station de ski sont disponibles à la vente aux guichets des stations (exception faite de la carte NO SOUCI), les paiements sont acceptés en :

- Espèces
- Cartes bancaires
- Chèques-vacances (ANCV) en cours de validité (pas de rendu monnaie)
- ANCV Connect

Les chèques bancaires ne sont pas acceptés.

La remise du ticket de caisse n’est plus systématique, le client désirant un ticket de caisse papier doit en faire la demande lors de son achat. Le ticket de caisse pourra également être envoyé par mail.

Ce justificatif doit être conservé précieusement pour être présenté à l’appui de toute demande/ réclamation. Ainsi, le client devra impérativement choisir l’impression papier ou l’envoi par mail.

a) Vente en ligne

Voir conditions particulières de vente à distance

6. OPÉRATIONS SPÉCIALES

a) Black Friday (vendredi noir)

Les dates de l'opération, les forfaits concernés, les niveaux de réduction, les quantités disponibles ainsi que les dates ou périodes de ski éligibles sont communiqués sur le site internet de la station et précisés au Client avant la validation de sa commande.

Cette opération est réalisée exclusivement en ligne, sur le site internet de la station.

Les offres proposées dans le cadre du Black Friday ne sont cumulables avec aucune autre promotion, réduction ou offre tarifaire en cours, sauf indication contraire expressément mentionnée lors de la vente.

Les forfaits acquis dans le cadre de cette opération sont non échangeables et non remboursables. Les dates sélectionnées lors de la commande sont définitives et ne sont pas modifiables.
Les forfaits sont utilisables exclusivement aux dates et selon les conditions sélectionnées lors de la commande. Toute journée non utilisée, quelle qu'en soit la cause, ne pourra donner lieu à aucun remboursement, échange ou report.

Les caractéristiques précises de chaque forfait proposé dans le cadre de l'opération, notamment sa durée et ses dates ou périodes d'utilisation, sont indiquées au Client avant la validation de la commande.

b) Vente flash

Les dates de l'opération ainsi que les forfaits concernés sont communiqués sur le site internet de la station et sur ses réseaux sociaux.
Cette opération est réalisée exclusivement en ligne, sur le site internet de la station.
Les offres proposées dans le cadre d'une vente flash ne sont cumulables avec aucune autre promotion, réduction ou offre tarifaire en cours, sauf indication contraire expressément mentionnée lors de la vente.

Forfait journée non datée

Lorsque la vente flash porte sur des forfaits journée non datés, ceux-ci sont utilisables n'importe quel jour au cours de la saison d'hiver pour laquelle ils ont été achetés, jusqu'à la date de fermeture de la saison.

Ces forfaits sont non échangeables et non remboursables. Tout forfait non utilisé à la date de fermeture de la saison sera définitivement perdu et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, échange, report ou prolongation sur une saison ultérieure, y compris en cas de fermeture anticipée de la station.

Ces forfaits sont exclusivement valables pour une journée entière et ne peuvent être transformés en forfait demi-journée.

c) Semaines tout schuss

Les dates des Semaines Tout Schuss, les forfaits concernés, les tarifs ainsi que les éventuels avantages associés sont communiqués sur le site internet de la station et précisés au Client avant la validation de sa commande.

Les offres proposées dans le cadre des Semaines Tout Schuss ne sont cumulables avec aucune autre promotion, réduction ou offre tarifaire en cours, sauf indication contraire expressément mentionnée lors de la vente.

Les forfaits achetés dans le cadre de cette opération sont **non échangeables et non remboursables. Les dates sélectionnées lors de la commande sont définitives et ne sont pas modifiables.**

Les éventuels avantages ou prestations complémentaires associés à l'opération doivent être utilisés dans les conditions et pendant la période de validité indiquées au moment de la commande. Leur non-utilisation ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dédommagement, échange ou report.

7. REFUS DE VENTE

MDO PYRÉNÉES se réserve le droit de refuser la vente de titres de transports à tout Client dont le comportement présente un danger pour les autres usagers, le personnel de MDO PYRÉNÉES, le matériel de MDO PYRÉNÉES ou pour lui-même (état d'ébriété, comportement violent, suspicion d'état d'ébriété ou d'influence de psychoactifs, etc…)

8. REMBOURSEMENT

Dans le cas où un forfait n'est pas utilisé, ni totalement épuisé, celui-ci ne sera ni remboursé, ni échangé, ni reporté.

De même il ne sera procédé à aucun remboursement, ou échange donnant suite à une maladie, accident ou toute autre cause personnelle à l'usager, quelle que soit sa durée de validité. **Pour couvrir ces risques, le Client est invité à se rapprocher de ses assurances personnelles**.

Une assurance couvrant les accidents sur piste est proposée lors de l'achat du forfait, il est conseillé aux usagers de se rapprocher des hôte(sse)s de vente pour obtenir plus de renseignements.

9. OUBLI – PERTE – VOL DE FORFAIT

En cas de perte, oubli ou de vol du forfait, l'adhérent ou le bénéficiaire devra en informer, dans les meilleurs délais le service client, par téléphone, via le site internet ou directement auprès de nos points de vente.

Le ticket de caisse du forfait concerné devra obligatoirement être présenté à l'appui pour toute demande de duplicata. Le forfait sera alors invalidé et ne pourra plus être utilisé. Un duplicata de la durée restant sera remis au client.
Le remplacement des forfaits sera facturé 10,00 € par forfait.

10.FRAUDE – INFRACTION AUX CLAUSES DE TRANSPORT

Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant accès au domaine skiable visé par les présentes conditions générales, sans forfait ou muni d'un titre non-conforme, sera passible des poursuites ci-dessous. Il en sera de même en cas de non-respect des règlements de police ou des présentes conditions générales de vente et d'utilisation. Des contrôles organisés à l'entrée du domaine et sur l'ensemble des remontées mécaniques seront effectués.

Selon la gravité de l'infraction commise, celle-ci pourra donner lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire (Art. L 342-15, R 342-19 et R 342-20 du Code de Tourisme) augmentée le cas échéant des frais de dossier ou des poursuites judiciaires, ainsi qu'au paiement des dommages et intérêts. En cas de fraude ou infraction constatée, le forfait sera immédiatement retiré à l'usager.

11.INTERRUPTION DU SERVICE DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Les dédommagements énoncés au présent titre ne sont attribuables qu'aux clients s'étant procuré eux-mêmes un forfait auprès de MDO PYRÉNÉES. Aucun forfait ayant fait l'objet d'une revente par un tiers non partenaire de MDO PYRÉNÉES (exemple particulier revendant son forfait à l'entrée du réseau) ne se verra remboursé ou dédommagé par MDO PYRÉNÉES au titre des présentes dispositions.

Dès lors que MDO PYRÉNÉES aura anticipé l'éventuelle fermeture de tout ou partie de son réseau de remontées mécaniques en appliquant un tarif réduit à ses billetteries sur certains types de forfaits, l'usager sera alors systématiquement informé, à la fois par l'hôtesse de vente, mais aussi par les différents moyens d'affichage dont dispose la station à proximité des points de vente, des conditions d'ouverture et des éventuels risques de perturbations pouvant entraîner la fermeture de tout ou partie des remontées mécaniques, justifiant la réduction accordée sur les forfaits.

Au vu de ces éléments, libre à lui d'acquérir ou non le forfait, quoi qu'il en soit, il ne pourra alors prétendre à aucun dédommagement pour quelques raisons que ce soit, l'acte d'achat valant prise de connaissance des conditions et risques du jour.

Hormis ce cas particulier d'anticipation, les conditions de dédommagement en cas d'interruption totale du service des remontées mécaniques ou d'une ouverture représentant moins de 20% du domaine skiable, sont détaillées ci-après, présentées par type de forfait.

Seront exclus de tout dédommagement prévu au présent article les forfaits ayant bénéficié d'une réduction de quelque nature que ce soit ou d'un tarif préférentiel (exception faite de la réduction famille basique).

Quoi qu'il en soit, la demande de dédommagement ne pourra être déposée qu'à la fin du séjour, aucune demande ne sera prise en compte de manière anticipée en caisse.

L'usager devra remplir une demande de dédommagement en ligne via un formulaire Google Forms. Ce formulaire est accessible depuis le site internet www.montsdolmes.ski en bas de page sous l'onglet « Demande de dédommagement ». Les personnes ne possédant pas de compte Google pourront envoyer leur demande de dédommagement par mail à support@savasem.com. Les demandes de dédommagements reçues à une autre adresse mail que celle mentionnée précédemment ne seront pas traitées.

Les clients disposent d'un délai de deux mois à compter de la survenance du problème pour soumettre leur demande. Passé ce délai, la demande ne pourra pas être prise en compte.

À l'exception des forfaits saison, qui sont soumis aux modalités spécifiques prévues au paragraphe d) ci-dessous, l'usager aura le choix entre deux formules de dédommagement :

a) **Un avoir crédité sur son compte internet** utilisable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Cet avoir permettra à l'usager d'acheter en ligne sur le site de la station un nouveau forfait. Cet avoir est fractionnable en cas d'achat inférieur au montant de l'avoir. Le montant de l'avoir sera majoré de 50 % par rapport au montant du remboursement qui aurait été versé sous forme pécuniaire.
b) **Un remboursement sous forme de virement bancaire**, dont le versement interviendra dans un délai maximal de 45 jours à compter de la notification de l'acceptation de la demande (sauf cas de force majeure).

Quel que soit le dédommagement choisi, celui-ci est soumis à la remise du scan ou photographie du forfait original (de manière à ce que les 23 chiffres du forfait soient visible) accompagné du ticket de caisse correspondant. Le choix du dédommagement est définitif et ne saurait être remis en cause pour quelque raison que ce soit.

L'usager ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant les indemnisations forfaitaires proposées.

Les demandes de dédommagement sont traitées dans un délai maximal de 90 jours à compter de la réception d'une demande complète. GUZET PYRÉNÉES s'engage à apporter une réponse à chaque demande effectuée conformément aux modalités décrites ci-dessus, qu'elle soit acceptée ou refusée.

a) Forfaits journée et demi-journée datées

a.1) Cas de fermeture complète du domaine skiable en cours de journée :

Le niveau de dédommagement est déterminé en fonction de la durée écoulée entre l'heure du premier passage de l'usager aux remontées mécaniques, telle qu'enregistrée sur son forfait et l'heure de fermeture du domaine skiable.

Niveau de dédommagement pour les forfaits journées

- Moins de 2h00 de validité = remboursement de 50% du prix constaté du forfait (hors assurances)
- De 2h00 à 4h00 de validité = remboursement de 25% du prix constaté du forfait (hors assurances)
- Plus de 4h00 = aucun dédommagement

Niveau de dédommagement pour les forfaits demi-journée

- Moins de 1h00 de validité = remboursement de 50% du prix constaté du forfait (hors assurances)
- De 1h00 à 2h00 de validité = remboursement de 25% du prix constaté du forfait (hors assurances)
- Plus de 2h00 = aucun dédommagement

a.2) Cas de fermeture partielle pendant plus de 5 heures du domaine Skiable pour les forfaits journée datés

Voir affichage en caisse le jour de la perturbation.

b) Forfaits de 2 à 5 jours non consécutifs

Se référer aux conditions des paragraphes a1) et a2) pour les journées non consécutives activées.

c) Forfaits séjours datés (2 à 7 jours)

Le dédommagement est déterminé en fonction du nombre de journées avec une fermeture totale des remontées mécaniques, au cours desquelles l'usager n'aura pas pu profiter de son forfait en raison de l'interruption du fonctionnement des remontées mécaniques décrites ci-dessous.

Échelles de dédommagements

Dans le cas d'une fermeture totale du Domaine skiable le remboursement sera de 15€ par jour ou 20€ en avoir pour un adulte et de 10€ par jour ou 15€ en avoir pour les tarifs réduits (Junior étudiant et Sénior).

d) Forfait Saison ski

Seront exclus de tout dédommagement prévu au présent article les forfaits saisons ayant bénéficié d'une réduction de quelque nature que ce soit.

Les forfaits saison pourront faire l'objet d'un dédommagement si et seulement si la station comptabilise moins de 60 jours d'ouverture, totale ou partielle, consécutives ou non selon les modalités suivantes.

Un avoir d'une valeur de 5 % du montant du forfait impacté (hors assurance) sera crédité sur le compte internet du Client.

Pour bénéficier de cet avoir, le client doit, dans un délai de deux (2) mois après la date de fermeture de la station, formuler la demande de dédommagement en remplissant une demande qui pourra lui être fournie en billetterie ou en contactant le service client de la station.

Cet avoir n'est valable que sur la saison d'hiver suivant celle du forfait faisant l'objet d'un dédommagement.

Pour les forfaits saison, le dédommagement est exclusivement accordé sous la forme de l'avoir défini au présent paragraphe. La majoration de 50 % prévue pour les autres catégories de forfaits ne lui est pas applicable. Aucun remboursement pécuniaire ne pourra se substituer à cet avoir.

12.RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

L'usager du domaine skiable est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes les consignes du personnel de MDO PYRÉNÉES, sous peine de sanctions.

De même, sur les pistes de ski, l'usager est soumis au respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski sous peine de sanctions. Il lui est également recommandé de tenir compte des « 10 règles de conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski.

13.CARTE DÉFECTUEUSE

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique de la carte, la station procédera, dans les meilleurs délais et à ses frais, au remplacement de la carte défectueuse. Toutefois, et

si après vérification, la défectuosité de la carte est imputable au bénéficiaire, la station facturera à l'adhérent le coût de remplacement de la carte défectueuse ainsi que des frais de dossier de 10,00 €.

Lorsque le dysfonctionnement bloque le bénéficiaire aux passages des remontées mécaniques, celui-ci doit se rendre aux caisses de la station. Un duplicata lui sera alors délivré sur présentation d'un justificatif d'identité pour les abonnés et /ou du ticket de caisse pour les utilisateurs des autres forfaits.

14.PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de la vente, de la délivrance, de l'utilisation et du contrôle des forfaits, GUZET PYRÉNÉES est amenée à collecter et à traiter des données à caractère personnel concernant le Client et/ou le bénéficiaire du forfait.

Les données collectées sont utilisées notamment pour la gestion des commandes et des forfaits, la gestion de la relation client, le contrôle d'accès aux remontées mécaniques, la prévention et la gestion de la fraude, le traitement des réclamations et demandes de dédommagement ainsi que, lorsque cela est nécessaire, la gestion des paiements et remboursements.

Certaines données sont obligatoires pour permettre la délivrance ou l'utilisation du forfait ou le traitement d'une demande. Le caractère obligatoire ou facultatif des informations demandées est précisé au moment de leur collecte.

Une photographie peut notamment être demandée pour certains forfaits, en particulier les forfaits saison, afin de permettre l'identification de leur titulaire et le contrôle de leur utilisation.

Les données personnelles sont conservées pendant les durées nécessaires aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, conformément aux obligations légales et réglementaires applicables.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, les personnes concernées disposent, selon les conditions prévues par la réglementation, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et, le cas échéant, de portabilité de leurs données.

Ces droits peuvent être exercés auprès de GUZET PYRÉNÉES selon les modalités précisées dans sa Politique de confidentialité.
Pour connaître l'ensemble des informations relatives aux traitements de données personnelles réalisés par GUZET PYRÉNÉES, notamment leurs finalités, leurs bases légales, leurs destinataires, leurs durées de conservation ainsi que les modalités d'exercice des droits, le Client est invité à consulter la Politique de confidentialité accessible sur le site internet www.guzet.ski.

15.OBLIGATION DE MÉDIATION

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'Exploitant.
Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges entre consommateurs et

professionnels de l'Union Européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : https://webgate.ec.europa.eu/odr/

16.TRIBUNAL COMPÉTENT

Les parties conviennent que ce contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, seul le tribunal administratif de Foix aura la compétence.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française. Le cas échéant, il appartient au client étranger de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'utilisation du produit qu'il envisage de commander.

Pour toutes questions d'ordre commercial et/ou technique, le service client peut être contacté :

Par téléphone : 05 61 05 40 35

Via le site internet : www.montsdolmes.ski

Par courrier : MDO PYRENEES Station des Monts d'Olmes – 09300 Montferrier